

Orléans, le 4 juin 2018

La Rectrice  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les personnels des CIO

S/c de Madame et Messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale

Rectorat

Secrétaire général  
SG / 250 / 2018

Affaire suivie par  
Michel Daumin

T 02 38 79 38 72  
ce.rectorat@ac-orleans-tours

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

Vous avez été nombreux à nous faire part de vos interrogations et de vos inquiétudes sur l'avenir des CIO, soit directement, soit par le canal de vos représentants élus au sein de nos instances académiques. Des audiences ont ainsi été accordées aux organisations syndicales il y a quelques jours et je souhaite vous apporter les éléments de réponse qui ont été communiqués lors de ces rencontres.

Vos interrogations font suite aux perspectives d'adaptation de nos structures en charge de l'orientation aux besoins de nos publics. Il est ainsi demandé aux académies de favoriser le plus possible la présence des Psychologues de l'éducation nationale dans les établissements pour assurer la meilleure information de nos élèves et une bonne articulation avec les enseignants, notamment les professeurs principaux qui ont ici aussi un rôle important à jouer. Cette priorité doit nous inviter à réinterroger le fonctionnement de nos structures pour tendre vers une organisation la plus efficace possible.

Comme l'a indiqué le secrétaire général d'académie à vos représentants, cette réflexion ne se fera pas sans qu'une concertation interne soit menée, à l'image de celle qui avait présidé à la définition de la carte académique des CIO il y a trois ans.

Ainsi, à compter du mois de septembre prochain, nous formerons un groupe de travail qui sera chargé avant toute chose de dresser un état des lieux précis de la situation de nos CIO et plus globalement de la fonction Orientation. Il s'agira d'appréhender toutes les dimensions de vos métiers pour définir ensuite une organisation efficiente de la fonction.

Je souhaite notamment que nous examinions le fonctionnement des structures présentes sur nos territoires les plus éloignés des grandes villes et en particulier celles qui fonctionnent déjà en établissement scolaire. Elles correspondent à ce souci commun que nous avons tant en académie qu'au Ministère de voir les acteurs de l'orientation œuvrer au sein des EPLE et sur la base d'un maillage territorial qui garantit à tous l'égal accès à l'information et aux services d'orientation.

L'académie possède ici et sans aucun doute des atouts puisque le partenariat entretenu avec les services de la Région Centre Val-de-Loire a permis de sauvegarder nos structures menacées de fermeture après le retrait des départements, en les insérant dans des lycées. Ces organisations permettent la présence accrue des personnels en charge de l'orientation dans les établissements. Il nous faut nous appuyer sur l'observation de ce modèle avant d'envisager toute nouvelle organisation.

Nos relations avec le partenaire régional devraient donc constituer une force au moment où nous devons mener cette réflexion.

Dès la rentrée prochaine, le groupe de travail interne sera formé et vous serez bien entendu tenus régulièrement informés des réflexions qui en découlent.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de nos publics.

Katia BEGUIN

